

# Macron ou Le Pen : A quoi s'attendre pour les retraites ?

Valérie Batigne, fondatrice de la société de conseil VB Expertise Retraite et de Sapiendo-Retraite.fr vous livre son expertise sur les programmes de 2 candidats finalistes dont les projets en matière de retraite par répartition sont très différents.

Si Emmanuel Macron est élu :

Le programme proposé par le mouvement En Marche ! annonce un réel bouleversement des règles établies en matière de retraite : Il ne s'agit pas de changer les paramètres tels que l'âge de départ, qui restera à 62 ans, mais de réformer le système en profondeur. Ainsi, quel que soit le régime de retraite auquel on appartient, le but du projet est qu'un euro cotisé donne droit au même montant de retraite. Aujourd'hui nous sommes très loin de cet équilibre souhaité. Notons tout de même que le projet ne prévoit pas une égalité parfaite : le taux de cotisation et les conditions d'âges seront variables selon les régimes.

Cet objectif est plausible : notre système de retraite actuel est alambiqué et inégalitaire. Mais il reste cependant très ambitieux : Il faudra trouver un accord entre tous les acteurs de la retraite des syndicats de la fonction publique aux caisses de professions libérales en passant par les régimes spéciaux. Cela nécessitera de longues négociations, d'autant que cette réforme s'appliquera progressivement après un délai de cinq ans. L'inconvénient principal de ce projet reste de se concentrer sur la mise en place de nouvelles règles du jeu, certes particulièrement ambitieuses mais à échéance très lointaine, et ainsi de passer à côté de réformes sur le court terme qui pourraient améliorer simplement le financement du système de répartition.

On estime à 10 ans la période de transition nécessaire, qui sera également délicate et source de grande complexité.

Si Marine Le Pen est élue :

Marine Le Pen compte augmenter le nombre de retraités et améliorer les petites pensions et celles de familles nombreuses sans réellement prévoir de bouleversement du système actuel.

Concernant l'âge légal de départ, elle prévoit de le rabaisser à 60 ans (actuellement fixé à 62 ans). Baisse similaire en ce qui concerne le nombre d'annuités qui passeront de 42 ans minimum à 40 ans.

Ce retour en arrière par rapport aux dernières réformes dégraderait les comptes financiers des régimes de retraites. Par ailleurs, elle prévoit d'exonérer la majoration des pensions de retraites pour les parents de familles nombreuses et de revaloriser les petites retraites. Le minimum vieillesse (ASPA) sera également revalorisé et conditionné à la nationalité française ou à temps de résidence en France. Concernant la pénibilité, celle-ci sera prise en compte par une attribution supplémentaire des annuités de retraite. Le financement de ses réformes reste la véritable question qui se pose dans ce projet